

ASSEMBLÉE NATIONALE19 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 240

présenté par
M. Bazin
-----**ARTICLE 15**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis* (nouveau). – Les cellules souches pluripotentes induites sont utilisées pour la recherche pharmacologique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche pharmacologique a pour principal objectif la mise au point de médicaments. Elle consiste notamment à cribler des molécules, modéliser des pathologies et tester la toxicité des médicaments.

Il est avancé aujourd'hui que, pour la recherche de l'industrie pharmaceutique, les cellules souches embryonnaires humaines peuvent être remplacées. Les cellules souches pluripotentes induites (iPS), sont une alternative reconnue et effective, dans ce domaine, comme le reconnaissent l'Agence Nationale de Médecine, l'Agence de Biomédecine et l'INSERM.

C'est pourquoi cet amendement vous propose de privilégier ces cellules souches pluripotentes induites (iPS) pour la recherche pharmacologique, sachant qu'elles sont une alternative éthique efficace.